

## FICHE TECHNIQUE

### **Colorant poudre VERT PISTACHE réf. CV-P02-33-PL**

#### APPELLATION LEGALE

Statut UE (Règlement CE  
n°1333/2008) :

Colorants: E102 - E133

E102 : "peut avoir des effets indésirables sur l'activité et l'attention chez les enfants".

#### CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect : Poudre  
Couleur : Vert pistache  
Profil Aromatique : Neutre  
Tonalité colorante : Caractéristique du vert pistache

#### APPLICATION

Dosage conseillé : Se référer à la législation en vigueur (cf. Règlement (CE) n°1333/2008)  
Boulangerie fine: interdit  
Décorations/ Enrobages: 0.11% max.  
Fourrages: 0.11% max.

#### COMPOSITION

Agent(s) colorant(s) : Tartrazine E102 – Bleu brillant FCF E133  
Supports : /  
Additifs : /  
Composants limités : Aluminium: 23.5 - 25.9%

#### CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Solubilité : Hydrodispersible, Lipodispersible  
Degré alcoolique : 0% vol.  
Point éclair (coupe fermée) : /  
Stabilité à la lumière : Bonne  
Stabilité à la chaleur : Bonne  
Stabilité au pH : Bonne

#### DONNEES REGLEMENTAIRES

Ionisation : Les matières premières de cet additif n'ont subi aucun traitement ionisant.  
OGM : Selon les Règlements CE n°1829 & 1830/2003, ce produit n'entraîne aucune mention d'étiquetage relative aux OGM dans le produit fini.  
Allergènes Alimentaires (Règlement CE n°1169/2011) : Absence

#### CONDITIONNEMENT - STOCKAGE

DDM : 24 mois  
Stockage : Dans son emballage d'origine bien fermé, à l'abri de la lumière, de l'humidité et de l'air, dans un endroit tempéré (18°C environ).

Destiné à la fabrication de denrées alimentaires, ne pas consommer en l'état.

Les informations de cette fiche technique sont basées sur l'état de nos connaissances à la date indiquée sur ce document et sont données de bonne foi. Des modifications ultérieures pourront intervenir sans préavis en fonction de paramètres législatifs ou internes. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions réglementaires en vigueur en fonction de son application.